



A noter

MANIFESTATION

Salon agriculture de Demain

Ce rendez-vous professionnel a pour but de rassembler tous les acteurs du monde agricole du Grand Est autour des perspectives techniques et technologiques de pointe mais aussi de méthodes expérimentales et alternatives. Le thème de cette édition est la « fertilisation dans tous ses états » et « le village des circuits courts ». De nombreux ateliers de démonstrations seront animés par les conseillers de la Chambre d'agriculture. L'accès à la manifestation est destiné aux professionnels du monde agricole, uniquement sur invitation, disponible auprès des partenaires du salon ou sur inscription en ligne sur le site www.agriculturededemain.com.

GRANDES CULTURES

Formation

L'ensemble des araignées du monde consomment plus de protéines que toute l'humanité. Sans compter le travail de régulation de micro-hyménoptères, des mouches tachinaires, des fourmis, et autres auxiliaires sur les populations de pucerons, de larves de charançons et de méligèthes, de chenilles et autres ravageurs. L'action des emblématiques coccinelles fait presque figure de curiosité. On comprend alors comment des agriculteurs arrivent à cultiver du colza sans insecticide et sans perte de rendement depuis de nombreuses années. La Chambre d'agriculture propose une formation sur les auxiliaires des cultures le 11 juin 2018 à Truchtersheim et le 12 juin 2018 à Sainte Croix en Plaine. Le matin : connaître et reconnaître les auxiliaires, apprendre leur biologie et leurs actions sur les ravageurs, connaître les pratiques qui les favorisent. L'après-midi sur le terrain : les outils d'observation, comment adapter ses pratiques pour favoriser les auxiliaires. Places limitées, contact : Grégory Lemerrier - 06 71 47 06 71 - g.lemerrier@alsace.chambagri.fr.



Contacts / Horaires

La Chambre d'agriculture vous accueille du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Site de Schiltigheim :
tél. 03 88 19 17 17

Site de Sainte-Croix-en-Plaine :
tél. 03 89 20 97 00
mail : direction@alsace.chambagri.fr

Antennes décentralisées (permanences) :

- Adar de l'Alsace du Nord
tél. 03 88 73 20 20
- Adar du Kochersberg
tél. 03 88 69 63 44
- Adar de la Plaine de l'ill
tél. 03 88 74 13 13
- Adar du Vignoble
tél. 03 88 95 50 62
- Adar de la Montagne
tél. 03 88 97 08 94
- Altkirch
tél. 03 89 08 97 60
- Biopôle Colmar
tél. 03 89 20 97 41

Apiculture • Jachères fleuries et intox

Les jachères mellifères reconnues comme surfaces d'intérêt écologique dès 2018

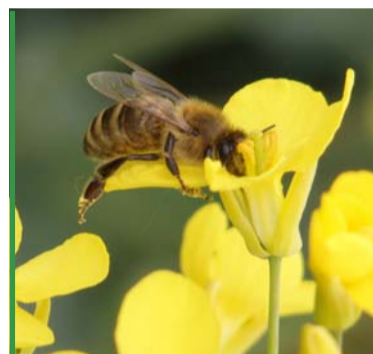
La révision à mi-parcours de la politique agricole commune a permis d'adopter à nouveau un coefficient incitatif pour ces Surfaces d'intérêt écologique (SIE). Les exploitants qui planteront pour la campagne 2018 un mélange d'au moins cinq espèces présentant des potentiels mellifères et pollinifères, parmi une liste communiquée prochainement par le Ministère, pourront bénéficier de l'équivalence SIE à 1,5 (1 ha de jachères mellifères équivaut à 1,5 ha de SIE).

Ces oasis de biodiversité permettront aux abeilles de butiner un pollen et un nectar de qualité, en quantité et d'origines diversifiées. Car l'appauvrissement de la biodiversité florale est l'un des problèmes majeurs expliquant le déclin des insectes en général et les difficultés des abeilles mellifères en particulier. La disparition dans le paysage des prairies permanentes et des messicoles mellifères (bleuet, vesce, mélilot...) crée de véritables « périodes

de carences alimentaires » aux effets dramatiques sur la survie des insectes de nos régions. Les personnes souhaitant mettre en place des jachères mellifères en Grand Est dès 2018 peuvent contacter leur Chambre d'agriculture pour obtenir les conseils adaptés. Le Réseau biodiversité pour les abeilles (RBA) propose également des ressources techniques.

Attention à ne pas intoxiquer les abeilles

Outre l'appauvrissement de la biodiversité florale, deux autres facteurs principaux sont reconnus par la communauté scientifique pour expliquer le déclin des insectes : l'apparition de maladies émergentes (virus et parasites, tel le *Varroa destructor*, tristement connu des apiculteurs) et l'accumulation de polluants, d'origines agricole ou autre. Les intoxications d'abeilles n'arrivent pas qu'aux autres ! Au printemps 2017, deux cas d'intoxications nous ont été signalés sur des ruches Haut-Rhinois : une cinquantaine de ruches sont mortes suite à une intoxication lors de la floraison des colzas.



Les ressources alimentaires sont de plus en plus limitées pour les insectes. Quel avenir pour l'agriculture sans ces partenaires ? © Caa

Les enquêtes menées par les services vétérinaires (DDPP) ont mis en évidence de fortes doses de chlorpyrifos éthyle sur le pollen consommé par ces abeilles ainsi que sur les fleurs de colza prélevées à proximité (en quantité 2 à 3 fois supérieure à ce qu'il faut pour tuer les abeilles par contact). Cet insecticide était pourtant reconnu « dangereux pour les abeilles » et donc soumis à la réglementation dite « mention abeille » de 2003 : son emploi est interdit en période de floraison (floraison sur ou à proximité des parcelles traitées). Lorsque des fleurs sont présentes sur les parcelles traitées ou à proximité de celles-ci, seuls les produits ayant la mention abeille sont autorisés à condition d'être employés en nocturne (hors de la présence des abeilles). La mention abeille indique les produits « moins dangereux » pour les insectes. Le non-respect de cette règle d'emploi est la piste principale pour expliquer ces intoxications de colonies d'abeilles. Depuis, le chlorpyrifos éthyle a été retiré de la liste des produits autorisés en France. Si certains en possèdent

encore, il vous faut le restituer lors des collectes des PPNU. L'emploi des pesticides est soumis à une réglementation stricte ayant pour but de minimiser les risques pour l'homme et pour l'environnement. Ces règles obligatoires sont régulièrement rappelées dans les BSV, via la note nationale « insectes pollinisateurs » et lors des formations Certiphyto. Le Mémento de l'apiculteur en propose également un résumé (guide technique proposé par la Chambre d'agriculture Alsace et l'Adage (Association de développement de l'apiculture en Grand Est). Pour conclure, ce projet innovant a montré son intérêt pour le traitement des colzas, responsable en Allemagne de la majorité des intoxications sur abeilles : des pendillards à buses élastiques et mobiles ont été mis au point pour traiter sous les fleurs de colza. Cela a permis de diminuer fortement les concentrations de résidus dans les pollens de trappe, sans pour autant abîmer les plants.

Alexis Ballis, service Elevage
Tél. : 03 88 95 64 04
a.ballis@alsace.chambagri.fr

Légumes • Nouveauté

Le Bulletin de santé du végétal (BSV) fait peau neuve

C'est l'occasion idéale de parler du BSV maraîchage : Quel est son rôle ? Comment l'interpréter ? Quelles sont les nouveautés ?

Le BSV est un bulletin sanitaire hebdomadaire. Son rôle est d'apporter une information régulière sur l'état des cultures, sur l'éventuelle présence de bioagresseurs (ravageurs et maladie) ainsi que sur le niveau de risque qu'ils représentent. Afin de pouvoir diffuser une information représentative de la situation, des techniciens agricoles se déplacent toutes les semaines chez des producteurs de légumes pour y effectuer un ensemble d'observations. Prenons le cas des pucerons sur le chou par exemple. Dans chaque parcelle il faut compter le nombre de colonies de pucerons présentes sur cinq groupes de cinq choux pris au hasard. Bien sûr il faut répéter cette opération pour les choux pommés rouges et blancs, les choux-fleurs et brocolis et les choux à choucroute car ces différents types ont des sensibilités variables. Il faut également multiplier le nombre de secteurs pour prendre en compte la diversité des situations. En même temps que la présence de bioagresseurs, d'autres paramètres sont enregistrés : stade des cultures, incidents climatiques, et la présence d'auxiliaires. Toutes ces informations sont compilées et mises en forme afin de savoir rapidement si tel ou tel ravageur représente un risque dans son secteur. Le BSV

met aussi l'accent sur les techniques alternatives à la lutte chimique et en particulier le biocontrôle. Une limite évidente du BSV est sa représentativité : il est impossible que 100 % des parcelles soient observées chaque semaine. En conséquence le BSV est aussi un signal pour vous alerter sur la nécessité d'aller observer vos parcelles. Dans la mesure du possible les seuils de tolérance sont explicitement cités pour que vous puissiez savoir si oui ou non, en fonction de vos observations, il est justifié ou non d'intervenir.

Les nouveautés du BSV

Elles concernent surtout la forme : avec la régionalisation, il y a désormais un seul BSV Grand Est avec une section pour chaque territoire. Pour chaque territoire on retrouve les cultures majeures et leurs bioagresseurs ainsi que les possibilités de biocontrôle. La nouvelle version est donc plus volumineuse mais heureusement il est plus facile d'y naviguer grâce à son sommaire interactif : il suffit de cliquer sur la rubrique souhaitée pour s'y rendre directement. Le BSV est publié tous les jeudis matin sur le site des Chambres d'agriculture et relayé par les instituts techniques, y compris Planète Légumes. Il est en

À RETENIR CETTE SEMAINE	
ALSACE	3
ASPERGES	3
1 Stade de la culture/description du réseau	3
2 Criocère de l'asperge	3
3 Mouche de l'asperge	3
4 Stemphylium	4
OMBELLIFÈRES	5
1 Stade de la culture/description du réseau	5
2 Mouche de la carotte	5
3 Septoriose	5
CHOUX	7
1 Stade de la culture/description du réseau	7
2 Altise	7
3 Mouche du chou	7
4 Chenilles phytophages	9
POMMES DE TERRE	10
1 Stade de la culture/description du réseau	10
2 Doryphore	10
4 Jambe noire	11
LORRAINE	14
LAITUE D'ABRI	14
1 Stade de la culture/description du réseau	14
2 Pucerons	14
POMME DE TERRE	15
1 Stade de la culture/description du réseau	15

BSV Légumes n°03 - P. 1

Le BSV fait peau neuve ! © Planète Légumes

libre accès pour les professionnels, ne pas hésiter à le diffuser. Enfin pour faciliter encore les choses il est aujourd'hui possible de s'inscrire sur une liste de diffusion afin que le BSV parvienne directement et automatiquement à chaque parution. Il suffit de se rendre sur le lien sui-

vant : www.grandest.chambre-agriculture.fr/productons-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv.

Henri Beyer, Planète Légumes
Tél. 06 65 73 59 94
h.beyer@planete-legumes.fr